AVS31 en colère

«lutte pour un emploi digne et pérenne
Terminé les personnels interchangeables
sans qualification et sans avenir!»

POUR LE RENOUVELLEMENT SYSTÉMATIQUE DES CONTRATS CAE-CUI !

Au nom de l'austérité, ce sont 23000 contrats CAE-CUI qui doivent disparaître de l'Éducation Nationale : aides administratives pourtant si utiles à la direction d'école et dans les établissements scolaires, Emplois de Vie Scolaire et accompagnement des enfants handicapés, sans qu'il y ait pour autant de postes d'AESH créés, accentuant une fois de plus les difficultés !

Le collectif AVS31 en colère et les syndicats qui le soutiennent luttent pour un emploi digne et pérenne et pour le renouvellement systématique des contrats CUI-CAE en contrats AESH !

Nous les AVS, en contrat CUI, ou AESH de droit public, dénonçons depuis longtemps la situation de précarité que nous subissons, par le manque de reconnaissance de notre métier, l'absence de respect de nos droits.

Le dernier arrêté du préfet de région laisse la porte ouverte au non renouvellement des contrats CAE-CUI. En effet, cet arrêté est extrêmement restrictif en ce qui concerne les recrutements des contrats aidés. Les publics prioritairement visés dans le cadre de ces recrutements sont :

- Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (RQTH)
- Demandeurs d'emploi de plus de 50 ans
- Demandeurs d'emploi justifiant de 24 mois d'inscription à pôle emploi au cours des 36 derniers mois résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Si le collectif AVS31 en colère et les organisations syndicales qui en sont partie prenante se sont toujours prononcés contre toutes les sortes de contrats précaires, la seule solution pour aller vers un (petit) peu moins de précarité est d'obtenir ce fameux CDD AESH au bout de 24 mois de contrat CUI voire dès que la formation obligatoire « Adaptation à l'emploi est achevée »..

Avec les restrictions apportées par l'arrêté, ce sont des élèves handicapés de zones entières du département qui ne vont plus bénéficier d'aides, mettant en difficulté les écoles et l'inclusion de ces élèves dans les classes.

Nos revendications sont claires et légitimes, nous exigeons :

La création d'un véritable métier avec un statut de fonctionnaire avec un salaire et des conditions de travail décents (gratuité des transports, de la cantine ...) et une progression de carrière.

Dès maintenant, tous les collègues en contrat CAE-CUI doivent être renouvelés !

Nous vous attendons le mercredi 4 octobre 2017
Rassemblement avec pique nique à 13h00
Place Saint Étienne devant la préfecture (M° François Verdier)

Une demande d'audience est faite pour qu'une délégation soit reçue à la préfecture de région à 14h00